

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DU PARTI CENTRISTE DU CANADA

En vigueur à compter de septembre 2026 • Politique de confidentialité • Version Française

Déclaration de Confidentialité

Le Parti centriste du Canada s'engage à collecter les informations de manière responsable, à les utiliser en toute honnêteté, à les protéger avec soin et à prévenir toute utilisation abusive. La présente politique remplace les engagements antérieurs du Parti en matière de confidentialité, ainsi que ses contrôles de gouvernance et ses politiques.

1. OBJECTIF ET ENGAGEMENT

Le parti centriste du Canada (le parti) s'engage à protéger les données à caractère personnel de ses membres, sympathisants, bénévoles, donateurs, candidats, associations de circonscription électorale (EDA's), employés, prestataires et membres du grand public. Le parti considère la protection de la vie privée comme une question de conformité légale, de confiance, de responsabilité et de gouvernance responsable.

La présente politique explique quelles données à caractère personnel la Partie est susceptible de collecter, comment celles-ci sont utilisées et partagées, les mesures de sécurité mises en œuvre pour les protéger, ainsi que la manière dont les personnes concernées peuvent formuler des demandes ou déposer des réclamations en matière de protection de la vie privée.

2. CADRE JURIDIQUE ET DE CONFORMITÉ

La présente politique s'appuie sur la loi électorale du Canada et les exigences d'élections Canada applicables aux partis politiques enregistrés, y compris les modifications apportées par le projet de loi C-25 actuellement en vigueur, ainsi que les exigences supplémentaires en matière de politique de confidentialité des partis politiques dont l'entrée en vigueur est prévue le 21 septembre 2026.

Le Parti mettra à jour la présente politique en cas de modification des exigences légales applicables ou de celles d'Élections Canada.

Cette politique sera mise à la disposition du public en anglais et en français, rédigée dans un langage simple, et supervisée par un responsable de la protection de la vie privée désigné.

3. LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL QUE NOUS COLLECTONS ET LA MANIÈRE DONT NOUS LES OBTENONS

Les données à caractère personnel désignent les informations relatives à une personne physique identifiable.

Le Parti ne collecte que les informations raisonnablement nécessaires à des fins légitimes en matière de politique, d'adhésion, d'élections, de finances, de communication et d'administration.

Pour plus d'informations:

- directement auprès des particuliers par le biais de l'adhésion, du bénévolat, des dons, des événements, des pétitions, des lettres d'information, des candidatures, des nominations ou d'autres formulaires du Parti ;
- lors des actions de sensibilisation menées par le parti et dans le cadre de la campagne électorale, y compris les actions de porte-à-porte ;
- provenant de sources accessibles au public ;
- à partir des renseignements fournis au parti par Élections Canada, lorsque cela est autorisé ou requis ; et
- via le site web et les systèmes électroniques, y compris certaines informations techniques telles que les adresses IP, les cookies, les URL de provenance, les pages consultées et les formulaires remplis.

Ces informations peuvent inclure le nom, l'adresse, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone, la circonscription électorale, le statut d'adhérent, l'intérêt pour le bénévolat, des informations relatives à une association de circonscription électorale (EDA) ou à un candidat, des informations sur les dons et les reçus, les inscriptions à des événements, les préférences en matière de communication, les registres de consentement ou d'autorisations, des registres d'accès limité au compte, les engagements pris envers le Parti, ainsi que les informations que les personnes choisissent volontairement de partager concernant des questions politiques ou leurs préférences de vote.

Les données démographiques ne seront collectées que lorsque cela est nécessaire, licite, pertinent au regard des activités de la Partie et non excessif.

4. UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le parti peut utiliser les données à caractère personnel aux fins suivantes:

- Tenir à jour les registres relatifs aux adhérents et à l'organisation ;
- Communiquer sur les activités, les politiques, les campagnes, l'actualité, les réunions, les formations, les consultations et les événements du Parti ;
- Recruter et coordonner les bénévoles et les équipes locales ;
- Soutenir les candidatures et les activités de campagne ;
- Traiter les dons légaux et délivrer les reçus ; • Respecter les obligations de déclaration prévues par la Loi électorale du Canada et imposées par Élections Canada ;
- Gérer les activités du parti et améliorer l'organisation interne ainsi que la communication avec le public ; et
- protéger les systèmes des partis et prévenir toute utilisation abusive.

Le Parti ne vendra pas de données à caractère personnel.

Il ne donnera pas d'informations trompeuses aux personnes concernées quant à la finalité de la collecte de ces données et ne divulguera pas publiquement de données à caractère personnel dans le but de nuire.

Les données à caractère personnel ne seront pas utilisées à des fins incompatibles avec la présente politique, sauf si la loi l'autorise ou l'exige, ou si une autorisation appropriée a été accordée.

Ces interdictions s'appliqueront au Parti ainsi qu'à toute personne ou entité agissant en son nom, y compris les candidats, les associations de soutien électoral (EDA), les dirigeants, les mandataires, les salariés, les bénévoles et les représentants.

5. DIVULGATION ET PARTAGE

Les données à caractère personnel peuvent être partagées au sein du parti lorsqu'il existe un objectif légitime du parti et que l'accès à ces données est nécessaire à l'exercice des responsabilités attribuées, notamment avec les instances nationales ou régionales autorisées du parti, les associations électorales de circonscription, (EDA), les candidats, les candidats à l'investiture et les équipes de campagne.

Le Partie peut faire appel à des prestataires de services tels que des prestataires chargés du traitement des dons et des paiements, des fournisseurs de sites Web et de technologies, des prestataires de services de communication ou de téléphonie, des éditeurs de logiciels, des consultants et d'autres prestataires.

Avant de transférer des informations, le Partie mettra en œuvre des accords écrits ou des mesures de protection documentées adaptées aux circonstances.

Les prestataires de services qui reçoivent des informations relatives aux parties doivent les protéger, les utiliser uniquement aux fins autorisées et s'abstenir de les vendre, d'en faire un usage abusif, de les divulguer de manière inappropriée ou de les conserver au-delà des fins autorisées.

Toute personne physique ou morale recevant des informations relatives au Parti sera tenue de protéger ces informations conformément aux normes prévues par la présente politique. Avant que l'accès ne leur soit accordé, les destinataires signeront une déclaration ou un accord confirmant leur responsabilité de protéger ces informations, de les utiliser uniquement aux fins autorisées, de ne pas en faire de copies non autorisées et de les restituer ou de les supprimer de manière sécurisée à la fin de leur mandat, sous réserve des obligations légales, électorales, financières ou administratives en matière de conservation des documents.

Les renseignements exigés par la Loi électorale du Canada ou par Élections Canada peuvent être communiqués à Élections Canada conformément à la loi.

6. CONTRÔLES D'ACCÈS ET RESPONSABILITÉS INTERNES

L'accès aux informations à caractère personnel est subordonné au rôle et au principe de nécessité. Les personnes autorisées ne peuvent accéder qu'au minimum d'informations nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Les responsables, les employés, les bénévoles, les organisateurs de l'EDA, les candidats, les équipes de campagne, les agents financiers, les mandataires enregistrés, les prestataires et tout autre représentant agissant au nom du Parti sont tenus de respecter la présente politique.

Le partage de mots de passe est interdit.

Les appareils personnels ne doivent pas être utilisés pour accéder aux informations de la Partie, sauf s'ils ont été approuvés et sont correctement protégés.

Les données à caractère personnel ne doivent pas être copiées, téléchargées, exportées, imprimées, transférées ou partagées en dehors des systèmes ou des procédures approuvés par la Partie.

Les documents sensibles doivent être conservés exclusivement dans les systèmes agréés par la Partie.

Lorsqu'une personne quitte ses fonctions au sein d'un parti, ses droits d'accès doivent être retirés sans délai et elle ne doit plus détenir d'informations relatives au parti.

7. MESURES DE SÉCURITÉ

La partie mettra en place des mesures de sécurité physiques, organisationnelles et technologiques offrant un niveau de protection proportionné au caractère sensible des informations.

Ces mesures peuvent inclure des comptes individuels protégés par mot de passe, l'authentification multifactorielle, des dossiers à accès restreint, le chiffrement lorsque cela est possible, des systèmes sécurisés et approuvés, la journalisation des accès lorsque cela est possible, des contrôles périodiques des accès, le stockage sous clé des documents papier, la suppression sécurisée des données, ainsi que des outils de sécurité et de conformité approuvés. La Partie réexaminera et améliorera ses pratiques en matière de sécurité, le cas échéant, afin de réduire les risques d'accès, d'utilisation, de modification, de divulgation, de perte ou de vol non autorisés.

Les listes regroupant les membres, les donateurs, les contacts électoraux et les données financières feront l'objet de mesures de protection renforcées, car toute utilisation abusive de ces données pourrait causer un préjudice considérable aux personnes concernées, au parti et à la confiance du public.

8. FORMATION À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

La formation à la protection de la vie privée est obligatoire pour toutes les personnes amenées à traiter des informations relatives au parti, notamment les dirigeants, les salariés, les bénévoles, les organisateurs de l'eda, les candidats et leurs équipes de campagne, les agents financiers, les mandataires enregistrés, ainsi que les sous-traitants ou prestataires de services concernés.

La formation portera sur les données à caractère personnel, leur collecte et leur utilisation appropriées, le consentement le cas échéant, leur stockage et leur transfert sécurisés, la sécurité des e-mails et des tableurs, la confidentialité des dons et des informations financières, l'EDA et les

responsabilités des candidats, les utilisations interdites, ainsi que le signalement des violations de la vie privée.

L'accès aux informations sensibles ou aux données en masse concernant les parties ne sera accordé qu'une fois que les formations requises auront été suivies et que les déclarations de responsabilité applicables auront été signées.

9. DONS ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les informations financières ne seront collectées, utilisées, conservées et communiquées que dans la mesure où cela est nécessaire aux fins de traitement, de reporting, d'audit et de Traitement de report, et de gestion par le parti, conformément à la législation en vigueur.

10. Réponse à une violation de la confidentialité

Une violation de la vie privée désigne la perte, le vol, l'accès non autorisé, la divulgation non autorisée ou l'utilisation abusive de données à caractère personnel.

Toute personne ayant connaissance d'une violation présumée doit la signaler immédiatement au responsable de la protection de la vie privée ou à la personne de contact désignée par le Partie concernée.

Le Partie prendra les mesures raisonnables pour limiter la portée de la violation, restreindre l'accès si nécessaire, consigner les faits et identifier les informations et les personnes potentiellement concernées.

S'il est raisonnable, au vu des circonstances, de considérer que cette violation présente un risque réel de préjudice grave, les personnes concernées en seront informées dès que possible. Élections Canada sera informé lorsque la loi l'exige, à la demande d'Élections Canada ou lorsque cela est jugé approprié conformément aux directives d'Élections Canada.

Le Partie examinera les causes d'un manquement et renforcera les mesures de protection le cas échéant.

11. RÉDUCTION AU MINIMUM DES DONNÉES, CONSERVATION ET DESTRUCTION SÉCURISÉE

Le parti ne collectera que les informations nécessaires à des fins légitimes et ne les conservera que pendant la durée raisonnablement nécessaire à des fins liées à l'adhésion, aux élections, aux finances, aux aspects juridiques ou à l'administration, sous réserve des obligations applicables en matière de conservation des documents.

Les informations obsolètes seront examinées, puis supprimées de manière sécurisée ou archivées, selon le cas. Il convient d'éviter

La duplication des feuilles de calcul et les copies non officielles, sauf autorisation expresse dans le cadre d'un objectif approuvé par le Partie.

Les anciens responsables, candidats, bénévoles, responsables des associations électorales locales (EDA) et prestataires de services restitueront ou supprimeront de manière sécurisée les données à caractère personnel du Parti à l'issue de leur mandat, sans en faire de copies non autorisées, sous réserve des obligations légales, électorales, financières et administratives en matière de conservation des documents.

12. COOKIES DU SITE WEB ET LIENS EXTERNES

la partie peut enregistrer les adresses ip et utiliser des cookies ou des technologies similaires à des fins d'administration du site web, de dépannage, d'analyse du trafic et de compréhension de l'utilisation du site web, y compris les dates et heures des visites, les pages consultées et les url de provenance.

Lorsqu'elles sont disponibles, les personnes peuvent gérer les paramètres relatifs aux cookies via leur navigateur ou le site web.

Le site Internet du Parti peut contenir des liens vers des sites Internet tiers. Le Parti n'est pas responsable du contenu ni des pratiques en matière de confidentialité de ces sites Internet externes.

13. DEMANDES INDIVIDUELLES, COMMUNICATIONS ET RÉCLAMATIONS

Les particuliers pourront s'adresser au responsable de la protection de la vie privée pour poser des questions relatives à la protection de la vie privée, demander la rectification d'informations inexactes (lorsque cela est possible d'un point de vue opérationnel), mettre à jour leurs préférences en matière de communication, demander à ne plus recevoir de communications non essentielles, ou soulever des questions ou des réclamations concernant les pratiques en matière de protection de la vie privée.

Les réponses seront soumises à une vérification d'identité, aux obligations légales et électorales en matière de conservation des données, ainsi qu'aux contraintes opérationnelles.

Les particuliers peuvent se désabonner des communications électroniques lorsqu'une option de désabonnement est disponible.

Lorsque les messages électroniques relèvent de la législation canadienne anti-spam, le Parti se conformera aux exigences applicables en matière de consentement et de désabonnement.

Les communications politiques exemptées de ces obligations seront traitées conformément à la législation en vigueur.

14. RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA RESPONSABILITÉ

Le parti nommera un responsable de la protection des données chargé de superviser la présente politique.

Le responsable de la protection de la vie privée sera chargé de tenir à jour la politique, d'en assurer la mise à disposition du public en anglais et en français, de conserver les registres relatifs aux formations en matière de protection de la vie privée, d'examiner les demandes d'accès aux

informations sensibles des parties, de répondre aux questions et aux réclamations relatives à la protection de la vie privée, de gérer les violations de la protection de la vie privée, et d'assister à au moins une réunion d'Élections Canada consacrée à la protection de la vie privée par année civile ou de désigner un délégué pour y assister.

La conformité en matière de protection de la vie privée fera l'objet d'un examen au moins une fois par an.

Toute modification apportée à la présente politique ou au nom du responsable désigné en matière de protection de la vie privée sera communiquée à Élections Canada dans les délais prévus par la loi ou les directives d'Élections Canada, et sera mise à jour sur le site web du parti dès que possible.

15. CONTACTEZ

Responsable de la protection de la vie privée : Muhammad Imtiaz Khan

e-mail : engr_imtiazkhan@yahoo.com

téléphone : 647 894 2794

Pour toute question, demande ou réclamation relative à la protection de la vie privée, veuillez utiliser les coordonnées publiées par le Parti sur son site web officiel : . Le Parti mettra tout en œuvre pour y répondre de manière appropriée et dans les meilleurs délais.

Principe Fundamental

La confiance du public repose avant tout sur une conduite interne rigoureuse. Toute personne agissant au nom du Parti a la responsabilité de protéger les données à caractère personnel et de respecter le politique du Parti. <https://centristcanada.ca/privacy-2/>